

# Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **58 (1966)**

Heft 5

PDF erstellt am: **08.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

aigreur non seulement à la Conférence, mais également à quelques sessions de la Commission consultative des employeurs et des travailleurs intellectuels, ainsi que dans une commission d'experts qui prépara le terrain à une convention internationale de protection des artistes exécutants. Souhaitons que les rapports agréables qui s'étaient noués avec ce défenseur tenace des intérêt patronaux, que n'offensaient jamais les avis contraires, se maintiennent.

Chez les travailleurs, le mandat de délégué est de nouveau confié à Jean Möri, secrétaire de l'Union syndicale suisse et vice-président du Conseil d'administration du BIT.

On sait que les délégués sont accompagnés de conseillers techniques. Pour les travailleurs, ce sont cette année André Ghelfi, secrétaire central de la FOMH, qui assumait déjà plusieurs fois cette mission; Franco Robbiani, secrétaire de la Camera del lavoro tessinoise; Alfred Bösiger, secrétaire de la Société suisse des contre-maîtres, et André Morisod, secrétaire de l'Union suisse des syndicats autonomes.

M. Charles Schluchter, de l'Ofiamt, est comme d'habitude secrétaire de la délégation suisse à cette conférence.

## Bibliographie

*L'entreprise et les facteurs qui influent sur sa marche.* Editions du BIT, Genève, 1966. – C'est en 1957 que le BIT a publié son premier manuel consacré à la gestion des entreprises, *L'introduction à l'étude du travail*, qui était destiné surtout à être utilisé aux fins des programmes d'enseignement et des cours organisés par les missions de productivité dans les pays en voie de développement.

Dès lors, le programme de coopération technique de l'OIT a été étendu à la formation et au perfectionnement dans le domaine de la gestion des entreprises. Cet élargissement allait de pair avec une intensification de l'activité elle-même, financée surtout au compte du programme élargi d'assistance technique et du fonds spécial des Nations Unies. Des cours de gestion, organisés à l'intention des cadres supérieurs qui participent ou participeront à l'élaboration de la politique générale de leur entreprise, sont donnés dans un nombre croissant de pays.

C'est aux élèves de ces cours qu'est destinée la série nouvelle de publications qui paraîtra sous le titre d'ensemble « L'entreprise et sa gestion », dont le présent ouvrage ouvre la série.

Cet ouvrage traite de l'anatomie de l'entreprise, du cadre financier, des facteurs humain et économique, politique et technique qui influent sur la marche de l'entreprise. En annexe figurent des comparaisons entre les activités opérationnelles dans différents groupes d'industrie, les caractéristiques de l'entreprise et leur influence, les notes bibliographiques et des figures.

On peut obtenir cet ouvrage au prix de 10 fr. auprès du Bureau international du travail, rue de Lausanne 154, 1200 Genève.